



VILLE
d'AUVERS-SUR-OISE
95430

Téléphone 01 30 36 81 93
Télécopie 01 30 36 83 51
SERVICES TECHNIQUES
IM/FC/JV
N° 17.177

**ARRÊTÉ MODIFIANT TEMPORAIREMENT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
AU DROIT DU 14 BIS RUE SCHMITZ
DU 04 DECEMBRE 2017 JUSQU'AU 04 FEVRIER 2018**

Isabelle Mézières, Maire d'AUVERS-SUR-OISE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L 2212-1 à L 2213-2 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Madame Marie Françoise Bianco, propriétaire, en date du 29 novembre 2017,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement, au 14 bis rue Schmitz, afin de faciliter les travaux de ravalement,

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux de ravalement au 14 bis rue Schmitz, seront réalisés par la Société VICTOR Sarl, 08 rue des Migneaux, 78300 POISSY, du 04 décembre 2017 jusqu'au 04 février 2018 ;

Article 2 : L'emprise du chantier occupera une partie de la largeur du trottoir , au droit du 14 bis rue Schmitz ;

Article 3 : La circulation se fera par demi-chaussée ;

Article 4 : le stationnement sera interdit à tous les véhicules au droit du chantier et la vitesse sera limitée à 30 km/h dans la zone du chantier ;

Article 5: La signalisation sera mise en place et entretenue par la société VICTOR Sarl, exécutant les travaux et devra être conforme à l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire ;

Article 6 : Le non-respect d'une des clauses du présent arrêté entraînera la suspension immédiate des travaux ;

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AUVERS-SUR-OISE,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de MERY SUR OISE
 - Madame Bianco, Propriétaire d'AUVERS-SUR-OISE,
 - Monsieur le directeur de la Société VICTOR Sarl de POISSY
 - La Direction Générale des Services de la Ville d'AUVERS-SUR-OISE,
 - Monsieur l'Agent de Surveillance de la Voie Publique d'AUVERS-SUR-OISE,
- chacun en ce qui le concerne étant chargé de l'exécution de celui-ci.

FAIT à AUVERS-SUR-OISE, le 29 novembre 2017

**Isabelle Mézières,
Maire d'Auvers-sur-Oise**

